# BASSIN DE L'OUST

# Lettre de liaison — Janvier 2019

# Dans cette 30<sup>ème</sup> édition :

Bilan évaluation des contrats territoriaux Page 1-2

# - Bilan évaluation des contrats territoriaux du Grand Bassin de l'Oust -

Pour la période 2014-2018, 7 contrats territoriaux de bassin versant ont été signées pour mener des actions en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO). Comme prévu dans les contrats territoriaux arrivant à leur terme, une partie de l'année a été consacrée à réaliser un bilan évaluation de fin de contrat.

## Une évaluation pour quoi faire?

Une étape indispensable pour dresser le bilan et réajuster les objectifs de Plusieurs objectifs à cette commande: faire le point sur les actions menées d'un point de vue technique et financier ainsi que sur les améliorations ou absence d'amélioration de l'état du milieu. Ce bilan évaluation sert aussi à dresser des lignes directrices visant à pérenniser les acquis et à proposer des pistes de travail pour la suite.

#### 3 questions clés pour un bilan/évaluation optimal

- ✓ Où en est-on ? État des masses d'eau, de la continuité écologique et du respect des usages en fin de contrat, évolutions constatées par rapport à la situation initiale.
- ✓ Comment y est-on arrivé ? Gouvernance mise en place. État des moyens humains financiers et techniques et analyse critique de ces derniers au regard des objectifs fixés. Pertinence, efficacité et efficience des actions choisies et de la stratégie adoptée pour les mener à bien. Atouts, freins identifiés et leviers potentiels à explorer.
- ✓ Que reste-t-il à faire ? Compte tenu de l'écart aux objectifs, des actions sont elles justifiées et si oui, lesquelles, où, par qui et comment les mener? A-t-on traité toutes les thématiques prioritaires du territoire? Les enjeux sont-ils toujours les mêmes? Ont-ils évolué?

Pour plus de visibilité, une seule et même évaluation a été menée pour les 7 contrats de bassin. Celle-ci s'est organisé autour des thématiques d'action du SMGBO, à savoir: le volet agricole, le volet collectivité, le volet milieu ainsi que le volet animation scolaire et grand public. Les actions transversales telles que le suivi de la qualité de l'eau, la communication et la cartographie ont également été évaluées.

Le SMGBO, la chambre d'agriculture 56, la fédération de pêche, le CIVAM, le CEDAPA, l'ADAGE35, le GAB 56, Agrobio 35, la région Bretagne se sont engagés à réaliser des actions.

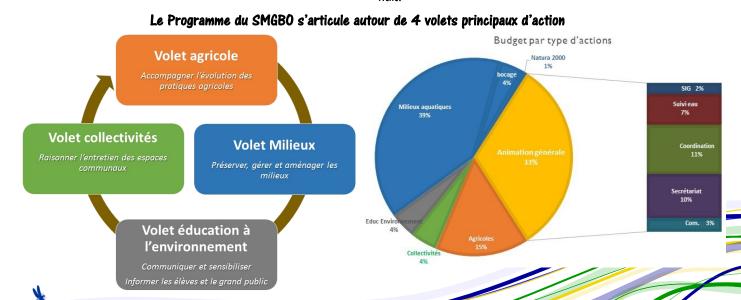
Les financeurs de ces contrats sont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le conseil régional de Bretagne, les départements du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, et des Côtes d'Armor, Eau du Morbihan , SMG35, SI eau vieille Landes, le SIAEP de l'Hyvet, la CIDERAL.

Le bilan/évaluation a été réalisé en interne soutenu par le recrutement d'un stagiaire pendant 6 mois.

Le SMGBO s'inscrit dans les objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vilaine qui fixe des enjeux et objectifs notamment en matière de milieux naturels et de qualité de l'eau.

Le SMGBO mène et coordonne des actions basées sur le volontariat dans le cadre d'une concertation dynamique et durable.

Les actions du syndicat visent à répondre aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans un contexte réglementaire riche.







## Volet collectivités

#### Objectifs:

Réduire l'usage des phytosanitaires dans les collectivités Proposer une gestion différenciée des espaces communaux et accompagner les collectivités dans la démarche

#### ✓ La gestion différenciée

32 plans de gestion différenciée ont été réalisés (34 prévus). La concertation avec les services techniques et les élus a permis l'élaboration de données propres à chaque commune pour gérer au mieux les espaces verts. Les plans de gestion sont l'occasion pour les communes de faire le point sur leur « patrimoine vert », et les moyens qu'ils nécessitent.

✓ L'animation de la charte régionale d'entretien des espaces communaux Les formations, les démonstrations proposées par le SMGBO ont permis à 46% des communes du territoire de progresser dans la charte d'entretien des espaces communaux. Fin 2017, 34% d'entres elles étaient passées en zéro phyto.



## Volet milieux

#### Objectifs:

Assurer la continuité écologique et sédimentaire sur les cours d'eau et atteindre le bon état écologique.

Limiter l'érosion des sols et les apports aux cours d'eau Coordination et mise en œuvre du Document d'objectif du site Natura 2000 « Vallée de l'Arz »

#### ✓ Les contrats territoriaux milieux aquatiques

Les travaux consistaient en l'aménagement des grands ouvrages bloquants et des travaux dans le lit des cours d'eau et sur les berges.

Bilan: Plusieurs programmes de travaux de restauration des cours d'eau ont été menés sur l'Arz, la Claie, l'Aff, le Ninian, l'Yvel et sur les Marais de Vilaine.

#### ✓ Les actions bocage

36 Diagnostics préalables ont été réalisés par le SMGBO auprès des exploitants. Ceux-ci ont permis de réaliser 15,8 Km de linéaire bocager dont 1/3 se situant sur le bassin de l'Yvel Hyvet. Le portage du PAEC et l'animation réalisée sur le terrain à quant à elle permis d'engager plus de 54 Km en MAEC bocage

#### ✓ Le site Natura 2000

Bilan: 75% du programme d'action actuellement engagé.



# Volet agricole

#### Objectifs:

Réduire les concentrations en azote, phosphore et pesticides Informer, valoriser et accompagner l'action Sensibiliser et fédérer autour de l'évolution

✓ Actions individuelles (diagnostics et accompagnements spécifiques)

406 Exploitations agricoles du territoire ont bénéficié d'un diagnostic, en fonction des enjeux (phosphore, azote, phytos). Ces exploitations diagnostiquées ont été suivies dans le cadre d'un accompagnement individuel et/ou collectif pour la plupart (entre 77 et 80%). La plupart de ceux qui pouvaient améliorer leurs pratiques l'ont fait. D'autres diagnostics (systèmes bio, herbagers) ont été menés sur l'ensemble du territoire.

✓ Actions collectives (réunions fermes ouvertes, groupes collectifs, plateformes, démonstrations, ...)

De nombreux thèmes ont été abordés (gestion du pâturage, désherbage mécanique, ...). Les diagnostics ont souvent été à l'origine des thématiques abordées lors de réunions collectives. Le SMGBO, porteur du PAEC et en charge de l'animation des MAEC sur son territoire a permis à 11,5% des exploitations agricoles de s'engager dans une MAE soit 10,5% de la SAU.



## Éducation à l'environnement

#### Objectifs:

Proposer et organiser des animations auprès des scolaires sur le thème de l'eau

Animer la charte jardiner au naturel Informer, sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau

✓ Les animations scolaires

Plus de 54 % des écoles du territoire ont bénéficié d'une animation. 466 interventions ont été réalisées pendant la durée du contrat permettant de sensibiliser plus de 4000 élèves en 4 ans.

✓ La charte jardiner au naturel

77% des jardineries du territoire sont engagées dans la charte pour promouvoir le jardinage au naturel.

✓ Les animation grands publics

3 grandes manifestations grands publics organisées par le SMGBO au cours du contrat permettant de sensibiliser plus de 2000 personnes.

Dans l'ensemble, les budgets prévus ont été consommés à près de 80%. 10,7% du budget moyen annuel provient des cotisations(1,32 €/habitant).



# Zoom sur la qualité de l'eau

- Nitrates: Une amélioration est notée sur toutes les masses d'eau. Les concentrations observées sur 4 ans remplissent les objectifs du SAGE Vilaine, sauf sur le Ninian et l'Oust Moyen. Certaines zones de contribution localisées ont encore des concentrations moyennes supérieures à 50 mg/L.
- Phosphore: Aucun objectif n'avait été fixé pour le territoire sur le paramètre phosphore excepté sur l'amont du lac au Duc (bassin de l'Yvel Hyvet). Concernant ce dernier des efforts restent encore à fournir pour diminuer la teneur en phosphore. Sur certains cours d'eau, des problématiques d'assainissement ont été identifiées.
- Phytosanitaires: les objectifs sont loin d'être atteints. Il y a une plus grande variété de produits phytosanitaires trouvés dans l'eau. Les effets de la loi Labbé (interdiction des produits phytosanitaires pour les communes depuis janvier 2017 et pour les particuliers à partir de janvier 2019) ne sont pas encore visibles bien que l'on note une forte baisse d'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités. La plupart des produits phytosanitaires retrouvés dans l'eau sont des produits d'origine agricole.